



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'orientation en 3^e et en 2^{de} générale et technologique

En classe de 3^e

En classe de 2^{de} GT

Décembre à avril (2^e trimestre/1^{er} semestre)

Les choix d'orientation des familles et l'avis provisoire du conseil de classe

La famille indique jusqu'à trois souhaits d'orientation

La famille indique jusqu'à dix souhaits d'orientation

Les choix d'orientation

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art)
- 1^{re} année de CAP ou CAP agricole

- 1^{re} générale (4 enseignements de spécialité, 5 si l'un n'est pas proposé dans l'établissement)
- 1^{re} technologique (8 séries)
- 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique (BTMM).
- Demandes d'accès à la voie professionnelle

Le conseil de classe formule un avis provisoire en réponse aux demandes des familles

Avril à juin (3^e trimestre/2^e semestre)

La formulation des demandes et la décision du chef d'établissement

La famille indique [les demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités](#). Pour chaque formation choisie le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante.

La famille indique jusqu'à 10 choix d'orientation après la 2^{de} GT.

Les choix de fin d'année

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art)
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

- 1^{re} générale (3 enseignements de spécialité)
- 1^{re} technologique (8 séries)
- 1^{re} préparant au BTMM.
- Demande d'accès à la voie professionnelle

Le conseil de classe propose une orientation qui devient décision d'orientation en cas d'accord de la famille

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et du nombre de places disponibles.

Fin juin à début juillet

Les résultats d'affectation et/ou l'inscription

La famille peut consulter la **notification d'affectation** dans le service en ligne ou l'obtenir auprès de l'établissement et **réaliser l'inscription** dans le lycée indiqué.

L'établissement communique aux familles **les modalités et le calendrier de la procédure**.

L'**inscription en 1^{re}** s'effectue sur le portail *Scolarité Services* ou directement auprès du secrétariat.